Annexes à la règle CIPA n° 22

Annexe 1: bases de conception des signaux de sécurité et des signaux auxiliaires

1.1 Signaux de sécurité

Forme géométrique	Signification	Couleur de sécurité	Couleur de contraste	Couleur du symbole graphique	Exemples d'application
	Interdiction	Rouge RAL 3001 Rouge de signal	Blanc RAL 9003 Blanc de signal	Noir RAL 9004 Noir de signal	Défense de fumer Accès interdit Entrée interdite
Double cercle avec barre diagonale					
Cercle	Obligation	Bleu RAL 5005 Bleu de signal	Blanc RAL 9003 Blanc de signal	Blanc RAL 9003 Blanc de signal	Gilet de sauvetage obligatoire Chaussures de protection obligatoires Protection auditive obligatoire
Triangle isocèle	Avertissement	Jaune RAL 1003 Jaune de signal	Noir RAL 9004 Noir de signal	Noir RAL 9004 Noir de signal	Risque de chute Points de coincement Tension électrique dangereuse
Carré	Protection contre l'incendie	Rouge RAL 3001 Rouge de signal	Blanc RAL 9003 Blanc de signal	Blanc RAL 9003 Blanc de signal	- Extincteur portatif - Détecteur d'incendie - Tuyau d'incendie
Carré	Absence de danger Voies d'évacuation Installations de sécurité	Vert RAL 6032 Vert de signal	Blanc RAL 9003 Blanc de signal	Blanc RAL 9003 Blanc de signal	Voie d'évacuation Matériel de premiers secours Lieu de stockage des gilets de sauvetage sur les bateaux à passagers

Bases de conception des signaux de sécurité et des signaux auxiliaires:

1.2 Signaux auxiliaires

Forme géométrique	Signification	Couleur de sécurité	Couleur de contraste	Couleur du symbole graphique	Exemples d'application
	Information complémentaire	Blanc ou couleur du signal de sécurité correspondant	Noir ou couleur de contraste du signal de sécurité correspondant	Couleur du symbole graphique du signal de sécurité correspondant	Confirmation ou explication du message du signal de sécurité
Carré					
Rectangle					

Annexe 2: signaux de sécurité

2.1 Généralités

Les signaux de sécurité correspondent largement à la directive 92/58/CEE¹ et sont transposés au niveau national².

2.2 Signaux d'interdiction



Ce signal indique des zones dans lesquelles il est interdit de fumer.

Défense de fumer



Ce signal indique des zones dans lesquelles toute source d'inflammation est interdite. Il concerne également les étincelles produites par des activités de meulage. Le symbole est utilisé dans les zones à fort danger d'incendie.

Flamme nue interdite et défense de fumer



Entrée interdite aux personnes non autorisées

Ce signal indique des zones auxquelles les personnes non autorisées n'ont pas accès. Il délimite en particulier des zones de travail dangereuses (par ex. salle des machines).



Téléphones portables activés interdits

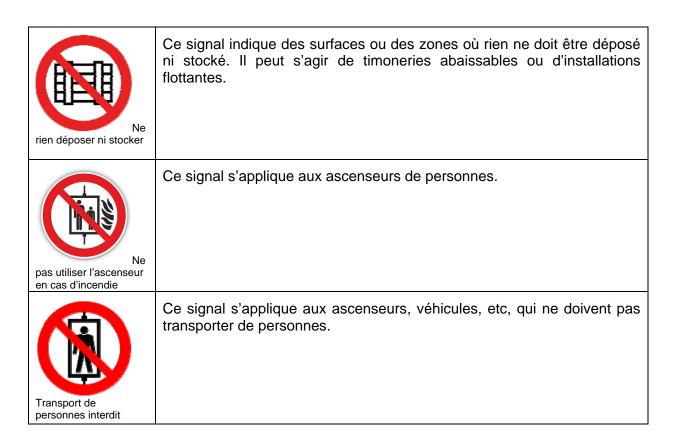
Ce signal indique des zones dans lesquelles les téléphones portables doivent être éteints soit parce que leurs rayonnements peuvent avoir une influence sur des appareils électroniques ou constituer une source d'inflammation.



Défense de marcher sur cette surface

Ce signal indique des surfaces ou des zones où il est interdit de marcher. Il peut s'agir de zones de rotation de grues ou de zones où une antenne radar pivote. Ce signal indique des surfaces où il est interdit de marcher. Il peut s'agir de puits de lumière en matière synthétique ou en verre ou de sorties de secours.

¹ Directive 92/58/CEE du Conseil du 24 juin 1992 concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et de santé au travail ² Par ex. ASR A1.3 "Signalisation de sécurité et de santé au travail" (D) et "Ordonnance sur la signalisation" (A).



2.3 Signaux d'obligation



Ce signal indique des postes de travail où le port d'un gilet de sauvetage est obligatoire. Le choix du gilet dépend de l'activité et est effectué par l'entrepreneur.



Ce signal indique des postes de travail où les pieds doivent être protégés. Le choix des chaussures dépend de l'activité et est effectué par l'entrepreneur.

Chaussures de protection obligatoires



Ce signal indique des postes de travail où les mains doivent être protégées. Le choix des gants dépend de l'activité et est effectué par l'entrepreneur.



Ce signal indique des postes de travail où l'ouïe doit être protégée. Le choix de la protection dépend de l'activité et est effectué par l'entrepreneur.





Ce signal indique des postes de travail où les yeux doivent être protégés. Le choix de la protection dépend de l'activité et est effectué par l'entrepreneur.



Ce signal indique des postes de travail où le port d'une protection respiratoire est obligatoire. Le choix de la protection dépend de l'activité et est effectué par l'entrepreneur.

obligatoire



Ce signal indique des postes de travail où le port d'un casque de protection est obligatoire. Le choix du casque dépend de l'activité et est effectué par l'entrepreneur.

Casque de protection obligatoire



Ce signal indique des postes de travail où le port d'un harnais antichute est obligatoire, par exemple lors du nettoyage de surfaces vitrées sur des parois extérieures non sécurisées.

Harnais antichute obligatoire



Ce signal indique des postes de travail où un certain passage doit être utilisé.



Ce signal indique des postes de travail où le port de vêtements de protection est obligatoire.



. obligatoires

Ce signal indique que la main courante doit être utilisée, par ex. dans des escaliers, des descentes ou des plats-bords sans gardecorps.

2.4 Signaux d'avertissement



Ce signal indique des endroits où il est possible de trébucher, par ex. passerelle, hiloire ou point le plus bas du pont.

Attention: risque de trébucher



Ce signal indique des endroits où il est possible de tomber, par ex. plat-bord, pont ou roufle.

Attention: risque de chute



Ce signal indique des postes de travail où il faut faire attention au froid, chambres froides par ex.

Attention: froid



Ce signal indique un risque de glisser, par ex. sur des sols mouillés par le nettoyage ou l'exploitation.

Attention: risque de glisser



Ce signal indique les dangers liés au courant électrique.

Attention: tension électrique



Ce signal indique les dangers liés aux charges en suspension, par ex. dans la zone de la grue automobile ainsi qu'avec des engins de levage et des chariots.

Attention: charge en suspension



Ce signal indique les dangers liés aux surfaces brûlantes, par ex. surfaces de moteurs à combustion ou chauffage à accumulation.



Ce signal indique les risques de coincement horizontal et vertical de l'ensemble du corps, par ex. en dessous de timoneries abaissables, de ponts supérieurs.

Sous les timoneries abaissables, seul le signal auxiliaire «Timonerie abaissable!» doit être utilisé.

Attention: risque de coincement



Ce signal indique un risque de se blesser les mains, par ex. avec des chariots et des installations d'amarrage.

Attention: risque de se blesser les mains



Ce signal indique une atmosphère explosible, par ex. salle des batteries ou local des pompes.

Attention: atmosphère explosible



Ce signal indique des entrepôts de substances inflammables, par ex. peintures, diluants.

Attention: substances inflammables



Ce signal indique des substances corrosives, par ex. pour les batteries.

Attention: substances corrosives

2.5 Signaux de lutte contre le feu



Ce signal indique la présence d'un extincteur portatif.

Extincteur



Ce signal indique la présence d'un tuyau d'incendie.

Tuyau d'incendie



Ce signal indique la présence de moyens et appareils de lutte contre le feu ne disposant pas d'une désignation spécifique. Il est recommandé de concrétiser le message de sécurité au moyen de signes auxiliaires.

Moyens et appareils de lutte contre le feu



Détecteur d'incendie (manuel)

Ce signal indique la présence d'un détecteur d'incendie manuel.

2.6 Signaux de sauvetage

2.6.1 Voies d'évacuation



Ce signal indique une sortie de secours.

Remarque: ce signal peut indiquer un sens de fuite à gauche ou à droite et doit être utilisé avec un signal auxiliaire (indication de la direction).

Sortie de secours



Ce signal indique le point où les personnes doivent se rassembler si une évacuation est nécessaire.

Point de rassemblement



Ce signal indique une sortie de secours.

Sortie de secours



Ce signal indique une sorite de secours équipée d'une échelle de fuite.

2.6.2 Premiers secours



Ce signal doit indiquer les zones de premiers secours ne disposant pas d'une désignation spécifique (par ex. boîtes de pansements, locaux). Il est donc recommandé de concrétiser le message avec un signal auxiliaire.



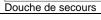


Ce signal indique la présence d'une douche oculaire.





Ce signal indique la présence d'une douche de secours.





Ce signal indique la présence d'un brancard.

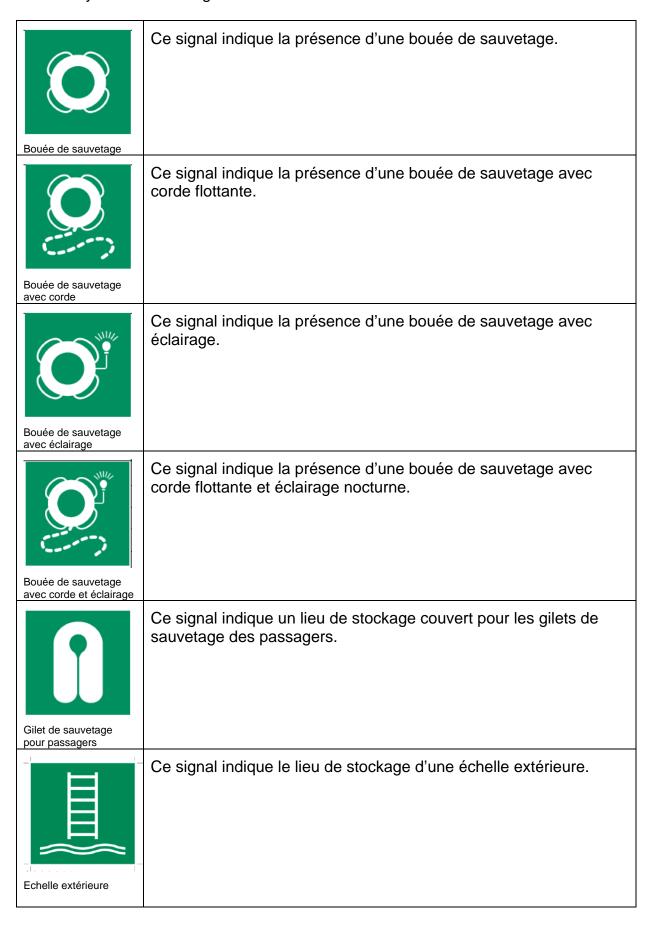
Brancard E013



Ce signal indique la localisation d'un défibrillateur externe automatique (DEA).

Défibrillateur externe automatique (DEA)

2.6.3 Moyens de sauvetage





Ce signal indique le lieu de stockage d'un canot de sauvetage.

Canot de sauvetage



Ce signal indique le lieu de stockage d'appareils de protection respiratoire.

Appareil de protection respiratoire



Cagoule de fuite

Ce signal indique le lieu de stockage de cagoules de fuite.

2.7 Signaux auxiliaires

pour les voies d'évacuation



Indication de la direction

Ce signal indique une direction.

Annexe 3: obstacles et zones dangereuses



Ce marquage indique des obstacles et des zones dangereuses.

Des bandes

jaunes et noires doivent être utilisées de préférence pour des obstacles et des zones dangereuses permanents (par ex. endroits présentant un risque de heurt, de coincement, de chute);

rouges et blanches sont quant à elles recommandées pour les obstacles et zones dangereuses momentanés (par ex. excavations).

Annexe 4: taille des signaux de sécurité et des signaux auxiliaires en fonction de la distance d'observation

La taille des signaux ne dépend d'aucune exigence européenne uniforme. Les tailles suivantes sont recommandées, mais les prescriptions nationales doivent être observées suivant les cas.

	Signaux d'interdiction et d'obligation	Signaux d'avertissement	Signaux de sauvetage et de lutte contre l'incendie; signaux auxiliaires
Distance d'observation	Diamètre d	Longueur b 1)	Longueur a
m	mm	mm	mm
5	200	200	150
10	400	400	200
15	400	600	200
20	600	900	300
25	600	900	300

Annexe 5: exemples de panneaux

Les panneaux présentés ci-après ne constituent que des exemples. Ils se réfèrent aux contenus essentiels et ne correspondent nullement à une représentation figée.

5.1 Comportement en cas d'incendie

Cas a: zones où un incendie peut se déclarer.



Cas b: zones où une alarme est donnée à cause d'un incendie à un autre endroit.



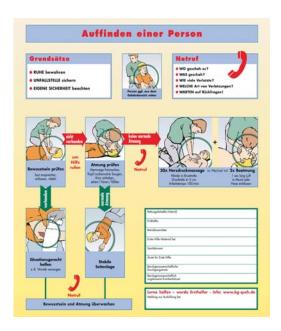
Utilisation correcte des extincteurs



5.2. Comportement en cas d'accident



5.3 Premiers secours



5.4 Sauvetage aquatique

